

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

LES PALMES DU RÉSEAU D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Palme de la Lutte contre les discriminations
Lycée Français Jules-Verne de Guatemala City
Guatemala
Lauréat 2025

 ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Les Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger proposées par la sénatrice Samantha Cazebonne sont organisées par l'association ReflexeS sous le haut patronage du Président de la République. Elles sont ci-après désignées sous la forme abrégée "Palmes de l'EFE".

 ARTICLE 2 : OBJET

Le réseau d'enseignement français à l'étranger (EFE) est reconnu dans chacun des pays où il est implanté. Sa renommée est internationale et permet à la France de déployer son savoir-faire éducatif au service d'une force de rayonnement unique au monde. Néanmoins, parmi les acteurs qui s'engagent à faire vivre ce réseau et son prestige, beaucoup n'ont pas d'occasion de faire reconnaître au-delà de leur établissement scolaire leur travail, leur engagement, les innovations menées et les résultats obtenus. Le travail remarquable fait par les acteurs des plus petites écoles aux plus grands lycées n'est pas suffisamment connu et reconnu du grand public et des institutions malgré leur mérite. L'excellence académique et la poursuite d'études supérieures, l'engagement citoyen, écologique, artistique et sportif, les projets pédagogiques innovants, les actions culturelles, la promotion de l'égalité femme-homme, les dispositifs d'inclusion éprouvés sont autant d'atouts majeurs de notre modèle d'éducation qui restent trop souvent ignorés. Les "Palmes de l'EFE" ont pour objet de valoriser notre modèle éducatif français et ses acteurs en mettant en valeur les actions collectives menées dans le réseau à travers différentes thématiques (cf Article 6).

 ARTICLE 3 : PLANNING ET ORGANISATION DES PALMES DE L'EFE

- Phase 1 : présentation avec l'opérateur public, aux groupes éducatifs et aux partenaires institutionnels, aux parrains et partenaires de l'évènement des évolutions apportées à la 2e édition des Palmes de l'EFE. Publication du nouveau règlement intérieur et préparation de la communication média.
- Phase 2 : appels à candidatures, envoi du règlement et des conseils aux établissements, aux membres du jury et aux autres acteurs et partenaires. Composition des jurys de zone et du jury national.
- Phase 3 : retour des candidatures.
- Phase 4 : convocation des jurys de zone et du jury national. Cérémonie nationale à Paris. Mise en ligne de l'ensemble des candidatures sur le site des Palmes.

ARTICLE 4 : CONDITIONS ET VALIDITÉ DE PARTICIPATION

4-1 : Condition de participation

La participation aux Palmes de l'EFE est ouverte aux seuls établissements de l'étranger homologués par le ministère de l'Education nationale (arrêté du 16 juin 2025 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués), et à tout groupe d'élèves, d'enseignants et de personnels du réseau de l'EFE scolarisés ou exerçant dans ces établissements. Elle est également ouverte aux anciens élèves et parents d'élèves œuvrant dans des associations de parents d'élèves, associations d'anciens élèves, associations culturelles et sportives et associations de bienfaisance liées à des établissements homologués. **La candidature devra être déposée sous couvert du chef d'établissement.**

NOUVEAUTÉ : Cette année, chaque établissement peut déposer **jusqu'à huit candidatures** (une candidature par thématique et une candidature pour la Palme d'honneur).

Chaque établissement est automatiquement rattaché à une des **trois catégories d'établissement déterminées en fonction du nombre d'élèves scolarisés au sein de l'établissement** : petit (moins de 300 élèves), moyen (de 300 à 999 élèves) ou grand (1 000 élèves et plus). Tous les établissements peuvent participer y compris ceux ne couvrant que la maternelle. **La participation est gratuite.** La dépôt d'un dossier de candidature et la participation à la sélection des Palmes de l'EFE implique le respect du présent règlement.

4-2 : Validité de la participation

Les candidatures aux Palmes de l'EFE devront être transmises **avant le 18 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)** et uniquement via le formulaire disponible en ligne. Un accusé de réception sera envoyé à l'adresse mail indiquée sur le formulaire. Les candidats devront s'assurer d'avoir bien reçu l'accusé de réception.

4-3 : Modalités de participation

Les candidats doivent **remplir le formulaire de candidature** disponible sur le site ReflexeS et **envoyer une courte vidéo de présentation** soit via le formulaire de candidature soit via un outil de type WeTransfer ou autre à l'adresse mail suivante : plateformereflexes@gmail.com La vidéo devra être filmée en format paysage, elle ne dépassera pas une durée de 2 minutes et une taille de 500 Mo. Elle doit être envoyée sous format MP4. Enfin, tous les éléments de la vidéo, notamment les éventuelles musiques, doivent être libres de droits ou appartenir à l'établissement candidat. **Une candidature sera acceptée à réception des 2 éléments ci-dessus : formulaire rempli et envoi de la vidéo.**



ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES LAURÉATS ET FINALISTES

5-1 : Composition des jurys

La composition des jurys est susceptible d'évoluer chaque année.
Pour l'édition 2026, ils seront ainsi composés :

5-1.1 : Composition des jurys par zone géographique

Des jurys distincts seront constitués pour les 4 zones géographiques suivantes :

- Zone 1 : Afrique
- Zone 2 : Asie / Océanie / Moyen-Orient
- Zone 3 : Amériques
- Zone 4 : Europe

La liste des pays par zone est explicitée en fin de document (cf. page 17 de ce même document.)

Les jurys de zone seront composés de membres issus du monde associatif, économique et institutionnel. Ces membres ne devront avoir aucun lien direct avec les établissements ou la zone géographique. Les jurés ne peuvent en aucun cas être juge et partie. Les listes des membres des jurys de zone seront rendues publiques.

5-1.2 : Composition du jury national

Le jury national sera composé de membres issus du monde associatif, économique et institutionnel. Ces membres ne devront avoir aucun lien direct avec les établissements ou la zone géographique. Les jurés ne peuvent en aucun cas être juge et partie. Ils ne peuvent donc pas avoir de lien direct avec des établissements d'enseignement français à l'étranger. Les parrains des Palmes sont membres de droit. La liste des membres du jury national sera rendue publique.

5-2 : Prix du public

Le public votera en ligne pour déterminer le lauréat national de la "Palme de l'engagement associatif" dont les finalistes auront été sélectionnés par les jurys de zone.



VOIR LA FICHE CONSEILS EN FIN DE CE PRÉSENT RÈGLEMENT

5-3 : Critères d'évaluation

Les membres des jurys par zone et du jury national examinent les candidatures selon plusieurs critères précisés dans des grilles d'évaluation communiquées ci-après. Ces règles reprennent :

- Le respect des modalités de participation (article 4-3) ;
- L'originalité et la créativité ;
- L'engagement et l'implication de la communauté éducative ;
- L'impact et les résultats mesurables ;
- La qualité de la présentation.

5-4 : Désignation des finalistes et lauréats par le jury de zone

Pour chacune des huit thématiques :

- un finaliste sera désigné par catégorie d'établissements :
 - moins de 300 élèves ;
 - de 300 à 999 élèves ;
 - 1 000 élèves et plus.
- un lauréat sera désigné parmi ces 3 finalistes par chaque jury de zone (la pertinence de l'action sera déterminante) et se verra décerner la Palme de sa zone pour la thématique concernée.

5-5 : Désignation des finalistes et lauréats par le jury national

Pour chacune des sept thématiques :

- un lauréat sera sélectionné par le jury national parmi les lauréats de chaque zone.

5-6 : Cérémonies

La remise des Palmes nationales et de zones se fera le soir de la cérémonie à la Sorbonne.



ARTICLE 6 : THÉMATIQUES FAISANT L'OBJET D'UNE PALME DÉFINITION ET GRILLES D'ÉVALUATION

Les établissements peuvent concourir à la palme d'honneur dédiée aux filles et femmes afghanes et chacune des thématiques suivantes (au plus 1 candidature par thématique) :

- Action culturelle
- Action innovante
- Engagement associatif
- Inclusion et lutte contre les discriminations
- Promotion linguistique
- Parcours avenir
- Ouverture sur le pays d'accueil
- Honneur aux filles et femmes afghanes

Chacune des thématiques est définie sur les pages suivantes.

PALME DE L'ACTION CULTURELLE :

La Palme de l'**action culturelle** mettra en avant une action collective visant à promouvoir l'accès de tous les élèves à la culture et à l'art. Cette action devra permettre l'acquisition de connaissances culturelles, la pratique artistique, ou la sensibilisation à des œuvres et artistes. Le jury appréciera les initiatives favorisant un égal accès à la culture et mettant en avant la diversité culturelle et artistique, qu'elles soient locales ou internationales.

Exemples d'actions : mise en place d'un parcours artistique suivi d'une exposition ; ateliers cinéma et réalisation d'un court métrage ; orchestre ou chorale scolaire interdegré ; écriture et illustration d'un livre ; création d'une fresque ou peinture murale collective, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Richesse et originalité de l'action culturelle proposée, en lien avec les enseignements, les talents des élèves ou l'environnement culturel local **/4 points**
- Implication des élèves et ancrage du projet dans la vie de l'établissement, en favorisant l'expression, la créativité, et l'accès de tous à la culture **/4 points**

PALME DE L'ACTION INNOVANTE :

La Palme de l'**action innovante** récompensera une initiative se démarquant par son originalité et sa capacité à répondre aux enjeux actuels de l'éducation. L'action devra témoigner d'une approche novatrice dans l'organisation scolaire, la pédagogie ou le développement des compétences des élèves. Le jury évaluera le degré d'innovation et l'impact de l'action sur le bien-être des élèves, ainsi que sa contribution à l'amélioration des apprentissages et de la collaboration entre les membres de la communauté éducative.

Exemples d'actions : mise en place d'un gouvernement et / ou d'un parlement scolaire ; activités sur les innovations technologiques comme un cycle d'ateliers autour de l'IA, la robotique, les données ou les technologies émergentes (réalité virtuelle, impression 3D...) ; création d'un potager / ferme collaboratifs et pédagogiques ; dispositif École dehors / classe en nature ; journal ou média scolaire numérique, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Caractère innovant de l'action, en lien avec les pratiques pédagogiques, les usages numériques, l'organisation scolaire ou les modalités de coopération (ex. : approche originale, expérimentation, réponse nouvelle à un besoin identifié) **/4 points**
- Impact concret sur les apprentissages, l'engagement des élèves ou le fonctionnement de l'établissement, avec une attention portée à la transférabilité ou à la pérennité du projet **/4 points**

PALME DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF :

La **Palme de l'engagement associatif** récompensera un collectif au sein de la communauté éducative qui s'est distingué par sa participation active à la vie de l'établissement ou au profit de son environnement local. L'engagement peut prendre différentes formes mais il doit démontrer la manière dont les initiatives contribuent à renforcer la cohésion et la collaboration entre les membres de la communauté éducative et développer un sentiment d'appartenance. Les actions menées devront promouvoir des valeurs de solidarité, de soutien mutuel et de vivre-ensemble. Le collectif à l'initiative de l'action inclura par exemple, une association de parents d'élèves, un comité de gestion, une association d'anciens élèves, une structure de bienfaisance, une association sportive, ou toute autre entité associative liée à l'établissement.

Exemples d'actions : organisation d'événements caritatifs, de galas de bienfaisance, d'actions de levées de fonds menées avec des associations pour soutenir des projets pédagogiques ou aider les familles en difficulté ; actions de mentorat mis en place par l'association des anciens élèves permettant aux élèves actuels de bénéficier de conseils et d'accompagnement pour leur orientation, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- L'action menée promeut des valeurs de solidarité, de soutien mutuel et de participation active à la vie de l'établissement **/4 points**
- L'action présentée permet de mobiliser différents acteurs de la communauté éducative autour d'objectifs communs **/4 points**

PALME DE L'INCLUSION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :

La **Palme de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations** récompensera un dispositif favorisant la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations au sein de la communauté éducative. Cette action devra promouvoir le respect, la tolérance et la solidarité en valorisant les différences, qu'elles soient liées à la situation de handicap, aux troubles d'apprentissage, à la situation socio-économique, culturelle ou linguistique des élèves. L'action pourra concerner des élèves en difficulté scolaire, en convalescence, issus de milieux défavorisés ou de cultures différentes, et vise à favoriser leur intégration naturelle dans la vie collective de l'établissement.

Le jury évaluera l'impact du dispositif sur l'amélioration de la satisfaction, du bien-être des élèves, et sur la cohésion sociale au sein de l'établissement.

Exemples d'actions : semaine dédiés aux troubles de l'apprentissage pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative ; intégration d'un système d'apprentissage différent et inclusif ; création d'une banque de ressources d'outils pédagogiques partagée ; organisation de rencontres entre l'ensemble de la communauté éducative et des associants luttant pour l'inclusion et contre les discriminations, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Pertinence et efficacité du dispositif pour favoriser la diversité, l'inclusion et l'équité au sein de la communauté éducative **/4 points**
- Degré d'intégration et de pérennité de l'action dans la vie de l'établissement, qu'il s'agisse d'activités pédagogiques, de projets transversaux ou d'initiatives extra-scolaires **/4 points**

PALME DE LA PROMOTION LINGUISTIQUE :

La **Palme de la promotion linguistique** valorisera une action favorisant l'apprentissage, la pratique et la valorisation des langues vivantes au sein de l'établissement. Ce dispositif devra contribuer à l'enrichissement linguistique des élèves, en développant leur curiosité pour les langues, leur capacité à communiquer dans des contextes variés.

L'action pourra concerner le français, la langue du pays d'accueil, les autres langues enseignées dans l'établissement, ou encore les langues parlées par les élèves eux-mêmes.

Exemples d'actions : action collaborative autour de la culture linguistique du pays d'accueil ; mise en place d'un enseignement multilingue ; création d'un recueil multilingue ; semaine des langues vivantes ; valorisation des langues et cultures familiales des élèves à travers un projet de classe ; production d'un magazine, podcast ou journal vidéo multilingue, jeux linguistiques et projets ludiques autour des langues, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Pertinence et diversité des actions mises en place pour promouvoir l'apprentissage et l'usage des langues, qu'il s'agisse du français, de la langue du pays d'accueil ou d'autres langues enseignées **/4 points**
- Impact de l'action sur l'ouverture linguistique et culturelle des élèves, ainsi que sur leur motivation et leur aisance à communiquer dans plusieurs langues **/4 points**

PALME DU PARCOURS AVENIR :

La **Palme du parcours avenir** récompensera un dispositif aidant les élèves à construire leur parcours scolaire et professionnel, quel que soit leur âge. Cette action devra favoriser l'éveil à soi, aux compétences, aux métiers et aux environnements professionnels en tenant compte de l'âge et du niveau de maturité des élèves. Le jury portera une attention particulière à l'impact de l'action sur la capacité des élèves à se connaître, à explorer de nouvelles perspectives et à élaborer leur projet d'orientation avec curiosité et confiance. Les actions présentées peuvent commencer dès la maternelle.

Exemples d'actions : atelier sur la connaissance et l'estime de soi ; organisation de visites d'entreprises et de forums des métiers ; participation au programme ADN-AEFE ; création de ressources pédagogiques pour l'orientation ; journées thématiques pour la promotion de carrières sous-représentées ; junior entreprise ou mini-entreprise pédagogique, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Capacité du dispositif à éveiller la curiosité et la réflexion personnelle des élèves, dès le plus jeune âge **/4 points**
- Impact de l'action sur l'autonomie des élèves dans l'élaboration de leur parcours scolaire et professionnel **/4 points**

PALME DE L'OUVERTURE SUR LE PAYS D'ACCUEIL :

La **Palme de l'ouverture sur le pays d'accueil** valorisera la découverte et la valorisation de la culture du pays d'accueil. Cette action devra contribuer activement à l'enrichissement culturel et interculturel des élèves, en tissant des liens concrets entre l'établissement scolaire et son environnement local. Le dispositif devra favoriser l'intégration des élèves dans leur pays d'accueil, en encourageant les échanges, les partenariats ou les initiatives partagées, tout en promouvant la culture française en dialogue avec celle du pays hôte.

Exemples d'actions : création d'un carnet de voyage, d'un documentaire, d'un site ou d'une exposition autour d'un thème comme la musique traditionnelle, la gastronomie, l'architecture, ou les fêtes locales ; intervention d'acteurs locaux ; projet pédagogique mené en partenariat avec une école locale ; travail documentaire, exposition, podcast ou pièce de théâtre retraçant un épisode clé de l'histoire du pays d'accueil ou de ses liens avec la France, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

Critères communs :

- L'action favorise la dynamique collective et l'implication de la communauté éducative **/3 points**
- Les objectifs de l'action sont clairement définis, mesurables et adaptés aux besoins de la communauté éducative **/3 points**
- Les difficultés rencontrées et les réussites sont clairement identifiées et analysées **/1 point**
- L'action est originale, innovante et répond de manière pertinente aux enjeux actuels de l'éducation **/2 points**
- La vidéo illustre clairement et efficacement l'action présentée et permet de visualiser son impact **/3 points**

Critères spécifiques à la thématique :

- Capacité du dispositif à faire découvrir et apprécier la culture du pays d'accueil, en lien avec les apprentissages et le quotidien des élèves **/4 points**
- Qualité et diversité des interactions avec l'environnement local **/4 points**

PALME D'HONNEUR :

La Palme d'honneur valorisera un message de solidarité et de soutien adressé aux filles et femmes afghanes actuellement privées de leur droit fondamental à l'éducation alors que Kaboul comptait 2 lycées français, le lycée Esteqlal et le lycée Malalaï. Depuis le retour au pouvoir des Talibans en 2021, l'éducation est interdite aux filles de plus de 12 ans. En raison de cette interdiction, l'Afghanistan est aujourd'hui le seul pays au monde où les filles n'ont pas le droit d'aller à l'école secondaire.

Cette distinction symbolique portera la voix des établissements scolaires français à l'étranger en faveur de la liberté d'apprendre, de penser et de s'émanciper. Le message devra témoigner de la manière la plus simple (quelques élèves, quelques messages écrits, des visuels) à la plus collective ou encore de défendre les droits humains, l'égalité entre les filles et les garçons, et l'accès universel à l'éducation. Il s'agira d'un acte de fraternité adressé à celles qui, bien que réduites au silence, continuent d'espérer, d'apprendre en secret, de résister par la pensée. C'est avant tout l'intensité du message que retiendront les membres du jury. Cette Palme permettra d'incarner un message porteur d'espoir, dans l'attente du jour où ces filles et femmes afghanes pourront enfin l'entendre.

Exemples d'actions : création collective d'un message vidéo ou audio multilingue ; œuvre artistique (affiche, fresque, calligraphie, installation) porteuse de ce message ; lettre ouverte lue à haute voix par les élèves ; correspondance symbolique, etc.

GRILLE D'ÉVALUATION DES JURYS :

- Intensité du propos : Force émotionnelle et portée symbolique du message. Capacité à toucher, émouvoir, marquer les esprits. **/6 points**
- Défense des droits humains : Clarté de la prise de position pour les droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation, la liberté, la dignité humaine. **/6 points**
- Egalité filles-garçons : Engagement explicite pour l'égalité entre les sexes et dénonciation des inégalités subies par les filles et femmes. **/6 points**
- Qualité de la réalisation **/2 points**

ARTICLE 7 : REMISE DES PALMES

Les Palmes nationales, de zones et les prix associés seront remis lors d'une cérémonie qui se tiendra le **jeudi 5 mars 2026 dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne** sous le haut patronage du président de la République.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS CONCERNANT LA COMMUNICATION AUTOUR DES PALMES DE L'EFE

8-1 : Haut-patronage du président de la République

L'ensemble des participants (candidats, finalistes, lauréats, établissements scolaires, élèves, anciens élèves, enseignants, personnels, parents...) s'engagent à ne pas produire de document écrit mentionnant le haut patronage du président de la République sans approbation préalable de l'organisateur et sans validation par le service compétent de la Présidence de la République.

8-2 : Respect de la charte graphique des Palmes de l'EFE

L'ensemble des participants (candidats, finalistes, lauréats, établissements scolaires, élèves, enseignants, personnels...) s'engagent à respecter la charte graphique des Palmes de l'EFE disponible à ce lien : <https://urlr.me/gJjtD> pour la production de tout document sur lequel apparaîtrait le logo des Palmes de l'EFE ou les éléments constituant son identité graphique (sauf dérogation donnée préalablement par l'organisateur dans des cas exceptionnels).

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DES FINALISTES ET LAURÉATS

Les établissements finalistes et lauréats seront informés en amont de la cérémonie nationale afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. Il leur sera demandé de ne pas divulguer le fait qu'ils soient finalistes ou lauréat avant la cérémonie. Si les lauréats ne peuvent se déplacer pour la remise des prix, une remise en format visio conférence pourra alors être envisagée ou une remise pourra être faite ultérieurement au sein de leurs établissements.

ARTICLE 10 : DROIT À L'IMAGE ET À LA REPRODUCTION

10-1 : Lors de la cérémonie

Les candidats autorisent l'organisateur à prendre des photos, vidéos et audios lors de la cérémonie de remise des Palmes et à les diffuser auprès du grand public (presse, réseaux sociaux...).

10-2 : Reproduction et représentation des actions

Les candidats autorisent l'organisateur à reproduire et représenter leurs actions y compris la vidéo de candidature quel qu'en soit le support.

ARTICLE 11 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

11-1 : Mentions RGPD

Les données personnelles des candidats seront traitées conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Les candidats disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'organisateur à l'adresse : plateformereflexes@gmail.com

11-2 : Clause de confidentialité

Les délibérations des jurys sont confidentielles. Les membres des jurys et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables quant à la protection des idées, projets, dossiers, modèles inventés et proposés par le groupe de candidats notamment si une publication d'un tiers reproduit des travaux protégés.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

La participation aux Palmes de l'EFE implique d'accepter ce règlement sans réserve. Le règlement est soumis à la loi française.

Pour toute question ou interrogation vous pouvez joindre l'association ReflexeS via cette adresse mail : plateformereflexes@gmail.com

Ce présent règlement peut être amendé. Une nouvelle version datée serait ainsi publiée dans les plus brefs délais sur le site dédié.

ANNEXE 1



CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉDITION 2026

- Répartition géographique : les candidatures sont réparties en quatre zones géographiques (cf. Annexe 2).
- Nombre de candidatures par établissement : chaque établissement peut soumettre jusqu'à huit candidatures, soit une par thématique.
- Récompenses : les lauréats de zone seront récompensés lors de la cérémonie dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en même temps que les lauréats nationaux.
- Évaluation : les grilles d'évaluation utilisées par les jurys seront disponibles dès l'ouverture des candidatures.
- Palme d'honneur 2026 : elle sera cette année dédiée aux filles et aux femmes afghanes, privées de leur droit fondamental à l'éducation.
- Durée de la cérémonie : la remise des Palmes ne devra pas excéder 2h30.

ANNEXE 2

DÉFINITION DES QUATRE ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les zones géographiques sont ainsi composées (seuls figurent les pays dans lesquels il existe des établissements homologués) :

- **Zone 1 : Afrique**

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe

- **Zone 2 : Asie / Océanie / Moyen-Orient**

Arabie Saoudite, Australie, Bangladesh, Bahreïn, Birmanie (Myanmar), Cambodge, Chine, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Israël, Japon, Jérusalem, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Laos, Liban, Malaisie, Mongolie, Népal, Oman, Ouzbékistan, Philippines, Qatar, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taïwan, Territoires palestiniens, Thaïlande, Turkménistan, Vanuatu, Vietnam

- **Zone 3 : Amériques**

Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, États-Unis, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Salvador, Uruguay, Vénézuëla

- **Zone 4 : Europe**

Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine

ANNEXE 3



QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE CANDIDATURE

Voici quelques conseils issus des délibérations du jury 2025. Ces critères, complétés par les grilles d'évaluation, serviront de référence pour les jurys 2026, tant au niveau des zones que national. Ils pourront notamment aider à départager deux productions de qualité équivalente.

Les jurys, qu'ils soient de zone ou nationaux, demeurent souverains dans leurs décisions. Leur jugement repose sur une part objective, fondée sur les grilles d'évaluation, mais aussi sur une dimension subjective, liée à la sensibilité de chaque membre.

Pour tous les supports (formulaire et vidéo), il est recommandé de s'assurer que :

- La démarche de l'action est clairement expliquée ;
- La production respecte les valeurs de la République française ;
- La candidature n'est pas un support promotionnel d'un établissement ;
- L'action met en valeur une démarche collective.

Concernant le formulaire :

- Il est préférable de donner des réponses claires et concises, afin d'éviter une surcharge d'informations. Les jurés peuvent en effet être amenés à examiner plus de 50 candidatures ;
- Il est préférable que toutes les questions reçoivent une réponse.

Concernant les vidéos, il est recommandé que :

- La vidéo respecte la durée demandée (maximum 2 minutes, générique inclus) ;
- Les droits d'auteur, notamment en ce qui concerne la musique qui serait utilisée, soient respectés ;
- Le message transmis soit pertinent, compréhensible et en lien direct avec l'action présentée ;
- La vidéo soit harmonieuse sur le plan de la construction du synopsis et de bonne qualité (cadrage, lumière, composition, etc.).

ANNEXE 4



DÉCOUVRIR LES LAURÉATS DE L'ÉDITION 2025

 **Palmes du réseau d'enseignement français à l'étranger** **#PalmesEFE**

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

ET LES LAURÉATS SONT...

 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS JULES VERNE, GUATEMALA "Ensemble, sans barrières"	 LAURÉAT 2025 LA PETITE ÉCOLE HCMV, VIETNAM "Éveil culturel : l'art en Francophonie à la Petite École"	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL THEODORE MONOD, ÉMIRATS ARABES UNIS "La semaine des Dys-férences"	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID, ESPAGNE "Espaces de ressources EBEP"	 LAURÉAT 2025 COLLÈGE DES SŒURS ANTONINES, MAR DOUMIT, LIBAN "Une école pour tous, un avenir pour chacun"	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS SANTA CRUZ DE LA SIERRA, BOLIVIE "Le voyage de la Cueva"	 LAURÉAT 2025 ÉCOLE FRANCO-AMÉRICAINE DE SAN DIEGO, ÉTATS-UNIS "Produire des fruits et des légumes à San Diego, Californie"
 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS DE TANANARIVE, MADAGASCAR "Un sourire pour tous"	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANCO-MEXICAIN, MEXIQUE "Orientation au LFM : une équipe, des intervenants, un carrefour des universités exceptionnelles"	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS DE VALENCE, ESPAGNE	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS GUY DE MAUPASSANT, MAROC	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS ANNE-DE-KYIV, UKRAÏNE	 LAURÉAT 2025 LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL JMG LE CLEZIO, VANUATU	 LAURÉAT 2025 L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DU LIBAN

Les vidéos des lauréats de l'édition 2025 sont disponibles sur le site des Palmes. Elles peuvent vous inspirer (<https://www.reflexe-s.com/palmes-eфе/laureats-2025>).

